

Collège Communal du 11 avril 2019

Présidence de M. Achile SAKAS, Echevin-Président

Présents:

~~Mme. Catherine HOUDART,~~

Mme. Charlotte DE JAER,

M. Maxime POURTOIS,

~~Mme. Mélanie OUALI,~~

M. Marc DARVILLE,

~~Mme. Catherine MARNEFFE,~~ Échevins

Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS

La Directrice Générale, Cécile BRULARD

Objet : Biens de fondation- accord pour demande d'estimation

Service : Régie Foncière : Gest. patrimoniale

Référence : REGIE_GESTPATRIMOINE/2019-58506

Le Collège Communal,

Dans le cadre du projet de la mise en vente des biens de fondation, dont la liste est ci-annexée, il y a lieu de solliciter une expertise auprès du CAI des biens concernés afin d'évaluer ceux qui seraient opportuns d'être vendus (listing + photos aériennes en annexe).

Il est à noter que les biens sont occupés par des fermiers qui ont un droit de préemption sur les terrains concernés.

Dans le cas où ce ne serait pas le fermier occupant qui ferait l'acquisition du bien le concernant, une indemnité de fermage lui serait due.

En conséquence, il vous est proposé de prendre la décision ci-après;

Dans le cadre du projet de la mise en vente des biens de fondation, dont la liste est ci-annexée,

- prend connaissance qu'il y a lieu de solliciter une expertise auprès du CAI des biens concernés afin d'évaluer ceux qui seraient opportuns d'être vendus (listing + photos aériennes en annexe);

- prend connaissance que les biens sont occupés par des fermiers qui ont un droit de préemption sur les biens et que dans le cas où ce ne serait pas le fermier occupant qui ferait l'acquisition du bien le concernant, une indemnité de fermage lui serait due.

décide :

- d'autoriser la RF de solliciter une expertise des différents biens auprès du CAI;

- tous les frais y relatifs seront à imputer à charge de la Régie Foncière;

Par le Collège Communal :

La Directrice Générale,

L'Echevin-Président,

Cécile BRULARD

Achile SAKAS